

NÉGOCIATION « FRAIS DE SANTÉ »

## **Mutuelle Afpà à compter de 2017 : peut mieux faire en dépensant moins**

Depuis début 2017 les organisations syndicales sont invitées à négocier la prise en charge des frais de santé. **SUD FPA Solidaires** s'implique activement sur ce dossier et rappelle en préambule, son opposition à :

- l'obligation faite à toutes les entreprises de mettre en place une mutuelle obligatoire
- l'existence même de ce système à 2 étages qui bascule de plus en plus de charges sur les mutuelles, renforçant une médecine à 2 vitesses par opposition à un meilleur financement de la Sécurité Sociale permettant le remboursement pour tous.

C'est dans cet esprit-là que SUD FPA Solidaires s'est attaché à défendre les meilleures prestations pour les salariés de l'AFPA en participant de manière active et offensive aux négociations avec la Direction.

Ainsi, SUD FPA Solidaires, tout au long des réunions de négociation, a :

- insisté pour inclure des clauses sociales dans le cahier des charges afin d'obtenir **le choix d'une vraie mutuelle** (régie par le Code de la Mutualité) et non d'une société d'assurance privée comme Humanis
- obtenu de la Direction de bien **faire connaître aux salariés toutes les possibilités de dérogations (dispensant de cotiser)**
- démontré la nécessité d'**incorporer les prestations de psychologues, ostéopathes**, sans rogner sur le montant de leurs prises en charge antérieures, en rappelant la fréquence des troubles psychosociaux toujours en hausse à l'Afpà
- demandé que le niveau des **frais de gestion** (calculés en pourcentage des cotisations versées) soit **abaissé**
- demandé que **la réserve\* soit progressivement utilisée pour mieux nous rembourser**
- **priorisé les remboursements des soins vitaux :**
  - ✓ *meilleure prise en charge des verres les plus chers*
  - ✓ *introduction des prestations (psy, ostéo..) dans le cahier des charges*
  - ✓ *meilleure prise en charge de certaines prestations dentaires (« implants »)*
  - ✓ *relèvement (150 à 200 % de la BRSS) des remboursements des dépassements des honoraires médicaux*

### **Cette négociation n'a pas été une promenade de santé !**

*\*N.B. : Notre régime frais de santé est structurellement excédentaire (cotisations > dépenses). Des réserves se sont donc constituées et représentent actuellement près de 900 000 euros. Ce chiffre a largement augmenté en 2016 du fait de la décision d'Humanis de ne plus prendre en charge les anciennes prestations (psychologue, médecine douce, etc).*

---

**SUD-FPA : LE SYNDICAT SUD - SOLIDAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

SIÈGE SOCIAL : TOUR CITYSCOPE / 14E ÉTAGE - 3, RUE FRANKLIN – 93108 MONTREUIL CEDEX  
portable : 06.75.79.65.58. tél : 01 48 70 52 18 - courriel : sudfpa.national@gmail.com - site : <http://www.sudfpa.net>